

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 418**

### Intitulé

BP : Brevet professionnel Conducteur d'appareils des industries chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BREVET PROFESSIONNEL CONDUCTEUR D'APPAREILS DES INDUSTRIES CHIMIQUES est chargé, sous la tutelle des responsables de production, d'assurer et/ou de faire assurer la conduite d'installation mettant en œuvre des procédés de transformations ou de traitements physiques et chimiques de la matière et/ou de l'énergie. Ses activités s'exercent dans le respect des conditions d'hygiène, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement. Au sein d'une équipe qu'il peut être amené à animer, il met en œuvre des compétences liées aux activités suivantes:

- la prise en charge d'une production
- la conduite des installations
- l'entretien courant préventif; l'exécution ou la délégation de la maintenance curative de niveau 1 et 2 dans le cadre des habilitations
- la gestion de la production
- la mise en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement
- la collaboration à l'organisation du travail et la contribution à l'exploitation et à la communication des données concernant la production.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme exerce ses activités dans les industries chimiques. Ses compétences transversales peuvent cependant lui permettre de s'adapter à toutes les industries concernées par la transformation de la matière et de l'énergie et plus généralement dans les industries de procédés.

Appellations courantes des emplois : opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique, conducteur d'appareils surveillant-opérateur ; rondier, opérateur en salle de contrôle, tableau-opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique, conducteur d'appareils surveillant-opérateur ; rondier, opérateur en salle de contrôle, tableautiste, pilote d'installationniste, pilote d'installations

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**H2301** : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

**H2701** : Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique

**H2903** : Conduite d'équipement d'usinage

**I1602** : Maintenance d'aéronefs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Les unités composant le diplôme sont les suivantes : - conduite d'équipe
- chimie industrielle
  - expression française et ouverture sur le monde
  - mathématiques et sciences physiques

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 juin 2003 portant création du BP CAIC

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :